



**COMPTE- RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUILLET 2017**

L'an deux mil dix-sept, le Vendredi 14 Juillet à 11 heures  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Julien DEMAZURE, Maire

Etaient présents : M. DEMAZURE, Mme HOOREMAN, MM. ANNE, VENAT, PATEY, BRISBOUT, Mmes VEYRES, ROBAC, LECLUSE, LEGRAVEREND, M. DENOYELLE, Mme BRUNET formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Mme DEMAZURE, (Pouvoir à Mme HOOREMAN), Mme LEHERICEY (pouvoir à M. DEMAZURE), M. MULOT, M.REMILLIER-LONGUEVILLE, Mme DUCHEMIN, M. BUNEL (Pouvoir à Mme LECLUSE), M. RUCAR

M. VENAT est désigné secrétaire de séance.

M. DEMAZURE accueille l'assemblée et décline les pouvoirs qui ont été attribués par les conseillers absents et excusés.

**APPROBATION COMPTE- RENDU  
Séance du 07 Mars 2017**

En l'absence de remarques le compte-rendu de la réunion du 07/03/2017 est approuvé.

**RETRAIT DU SDE DES 41 COMMUNES DE LA METROPOLE (délibération n°022/2107)**

M. DEMAZURE expose à l'assemblée que le Préfet demande à ce que les 41 communes de la Métropole adhérentes auparavant au SDE, délibèrent afin d'en acter leur sortie. Il rappelle que c'est l'ensemble des compétences exercées par le SDE qui sont retirées au profit de la Métropole. Le retrait du SDE des 41 communes de la Métropole est adopté à l'unanimité.

Pour répondre à Mme LECLUSE, M.DEMAZURE souligne que le SDE restera cependant un syndicat important et actif, qu'actuellement on peut craindre qu'il n'y ait pas le même savoir-faire exercé par la Métropole qui est à la recherche de talents auprès du SDE.

Il rappelle que, financièrement, la perte sera considérable pour la collectivité puisque la Métropole ne sera plus éligible au FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification : fonds financé par les distributeurs d'électricité en France, qui aide les collectivités rurales à améliorer les réseaux de distribution électriques).

Alors que cette subvention permettait d'obtenir des travaux financés à hauteur de 70 à 90%, la Métropole ne subventionnera les communes qu'à hauteur de 50%, auxquels s'ajoutera, comme initialement, la charge des travaux d'enfouissement France Telecom.

Même si les communes seront en mesure de percevoir la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, le manque à gagner restera important.

**INSTAURATION DE LA TCCFE (Taxe communale sur la  
consommation finale d'électricité) AU 01/01/2018 (délibération n°025/2017)**

Suite au retrait du SDE des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie la Commune pourra dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 percevoir en lieu et place du SDE la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité .Les dispositions de l'article L2333-2 et suivants (L 3333-2 et suivants et L5212-24 à L5212-26) du Code Général des Collectivités Territoriales autorisent le Conseil Municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le coefficient maximal applicable sur le territoire communal est de 8.5.  
Le montant annuel perçu serait d'environ 48 000€. A l'unanimité des conseillers municipaux, l'instauration de la TCCFE au 01/01/2018 et au coefficient 8.5 est adoptée.

**CONVENTION DE DISTRIBUTION DES INFORMATIONS RELATIVES  
A LA COLLECTE DES DECHETS (délibérations n°023/2017)**

La Métropole demande au Conseil Municipal d'autoriser M. DEMAZURE à signer la convention qui fixe les modalités techniques et financières liées à la distribution des informations relatives à la collecte des déchets ménagers

Cette convention est renouvelable tacitement par période d'un an dans la limite de deux ans ;

Une indemnité annuelle d'environ 140€ est payée à la commune.

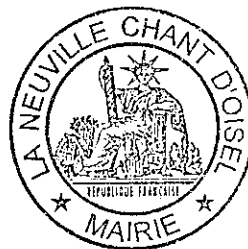
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**TRANSFORMATION DE DEUX POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET  
(délibérations n°024/2017)**

Suite au départ en retraite de Mme Françoise BIDOIS, dont M. DEMAZURE salue son grand professionnalisme auprès des enfants, il convient de réorganiser les services avec, notamment, la mise en place d'un poste dédié d'ATSEM à l'école maternelle.

Pour ce faire et pallier au remplacement, le Conseil Municipal décide de porter, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2017 de 30 heures à 35 heures et de 28 heures à 35 heures les deux postes d'adjoint technique occupés par deux agents d'entretien & de service

LA SEANCE EST LEVEE A 11H15



LE MAIRE  
Julien DEMAZURE